

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE - ARRONDISSEMENT DE  
FONTAINEBLEAU

**MAIRIE DE RECLOSES**

77760

Tél. 01.64.24.20.29

Fax. 01.64.24.26.18

**ARRETE RECTIFICATIF N°13/2015** portant sur la  
réglementation de la circulation et du stationnement des  
véhicules Rue des Ecoles et Rue Pasteur

**Le Maire de la commune de RECLOSES,**

**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L.131-1 à L.131-4 et  
L.184-13;

**Vu** le Code de la Route, articles R.44 et R.225 relatif aux pouvoirs des Préfets et des Maires ;

**Vu** les articles R.25 et R.26 du livre IV chapitre 2 section 1 du Code Pénal ;

**Vu** l'arrêté interministérielle du 6 décembre 1977 relative à l'emploi exclusif des signaux  
homologués ;

**Vu** la déclaration par VEOLIA EAU et COPRED SA en date du 27 mai 2015

**Vu** la note d'information de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau en date du 29  
mai 2015

**Considérant** qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de renouvellement de branchements d'eau potable  
rue des Ecoles et rue Pasteur du lundi 15 juin au vendredi 31 juillet 2015.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Pour réaliser ces travaux :

- **Rue des Ecoles section comprise entre la rue grande et la Rue du Clos du Roi du 15 juin au 26 juin 2015** : la circulation sur chaussée sera réduite ponctuellement au droit des travaux dans le sens de circulation. Le stationnement sera interdit sur toute la zone de travaux.
- **Rue des Ecoles section comprise entre la rue du clos du Roi et la rue Pasteur du 29 juin au 17 juillet 2015** : la circulation sur chaussée sera réduite ponctuellement au droit des travaux dans le sens de circulation. Le stationnement sera interdit sur toute la zone de travaux.
- **Rue Pasteur du 20 juillet au 31 juillet 2015** : le stationnement sera interdit sur toute la zone de travaux. La circulation sera interdite de 8h00 à 17h00 une déviation sera mise en place.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront à la charge de la Société COPRED SA.

**ARTICLE 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux de la Gendarmerie.

**ARTICLE 4** : Madame le Maire sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressé pour information à :

- Monsieur le Chef de Corps des services incendies et de secours de la Chapelle la Reine ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la Chapelle la Reine ;
- Société VEOLIA EAU
- Société COPRED SA ;
- CCPF

FAIT A RECLOSES, LE 28 mai 2015



LE MAIRE,  
Catherine TRIOLET

04 JUIN 2015

Réception



Fontainebleau, le 29 mai 2015

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FONTAINEBLEAU**

**TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS EAU POTABLE**

***Rue des Ecoles – Rue Pasteur à RECLOSES***

**NOTE D'INFORMATION**

**1. OBJET ET NATURE DES TRAVAUX**

La Communauté de Communes du pays de Fontainebleau va engager des travaux de renouvellement de branchements d'eau potable rue des Ecoles et rue Pasteur à RECLOSES du **lundi 15 juin au vendredi 31 juillet 2015**.

Ils s'inscrivent dans un programme pluriannuel de mise en conformité des branchements eau potable sur le territoire de la commune de Recloses.

Les travaux à mener consistent à remplacer 40 branchements d'eau potable individuels de la rue situés entre le compteur (partie privative) et la canalisation générale située dans la rue. Ces travaux nécessitent d'effectuer des terrassements.

**2. DUREE ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

Les travaux seront réalisés du lundi 15 juin au vendredi 31 juillet 2015 **de 08h00 à 17h00** (hors aléas climatiques et de chantier).

**3. CIRCULATION ET STATIONNEMENT PENDANT LES TRAVAUX**

Pour réaliser ces travaux,

**Rue des Ecoles section comprise entre la rue Grande et la rue du clos du Roy du 15/06 au 26/06/2015 :**

**La circulation sur chaussée sera réduite ponctuellement au droit des travaux dans le sens de circulation. Le stationnement sera interdit sur toute la zone de travaux.**

**Rue des Ecoles section comprise entre la rue du clos du Roy et la rue Pasteur du 29/06/au 17/07/2015 :**

**La circulation sur chaussée sera réduite ponctuellement au droit des travaux dans le sens de circulation. Le stationnement sera interdit sur toute la zone de travaux.**

**Rue Pasteur du 20/07 au 31/07/2015 :**

**Le stationnement sera interdit sur toute la zone de travaux.**

**La circulation sera interdite de 8h00 à 17h00 une déviation sera mise en place .**

#### 4. INCIDENCE DES TRAVAUX

---

Pour effectuer ces travaux, VEOLIA EAU, entreprise délégataire de la Communauté de Communes du pays de Fontainebleau prendra contact avec l'ensemble des riverains concernés par le renouvellement de leur branchement d'eau potable afin de fixer un RDV à leur domicile en début de semaine à compter du **15 juin 2015**.

**Afin de réaliser ces travaux en totalité, je vous remercie de nous signaler si vous êtes absent pendant cette période au 01 64 70 10 82.**

Une coupure d'eau potable sera réalisée de **8h00 à 17h00** pour permettre le renouvellement des branchements eau potable. Les riverains impactés recevront une note d'information spécifique de VEOLIA EAU, **au moins deux jours avant la date effective de coupure.**

#### 5. NOTA BENE

---

Je vous remercie de votre coopération pour faciliter l'exécution des travaux en respectant les règles de circulation et de stationnement pendant la durée des travaux.

Je me dois enfin d'attirer votre attention sur l'importance qu'il y a de respecter les RDV fixés avec l'entreprise VEOLIA EAU pour que le renouvellement des branchements puisse s'effectuer dans les délais prévus.

#### 6. LES INTERVENANTS

---

Maîtrise d'œuvre :

C.C.P.F  
44 rue du Château  
77300 FONTAINEBLEAU  
Tél : 01.64.70.10.80

Entreprise titulaire :

VEOLIA EAU  
47 bis rue Guérin  
77300 FONTAINEBLEAU  
Tél : 01.60.39.55.71

Entreprise réalisant les travaux :

COPRED  
314 rue Foch – BP 569 – Z.I Vaux le Penil  
77016 MELUN Cedex  
Tél : 01.64.79.78.88

Nous restons à votre entière disposition pour toute demande ou complément d'information.

Frédéric VALLETOUX



Maire de Fontainebleau  
Président de la Communauté de Communes  
du Pays de Fontainebleau